



CAES du CNRS  
Campus Azur  
06905 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex  
T 04 93 95 78 21 – Mail : [carole.sedda@caes.cnrs.fr](mailto:carole.sedda@caes.cnrs.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR SALLE DE REMISE EN FORME

### Article 1

Il est formellement interdit d'utiliser la salle de remise en forme seul. Pour des raisons de sécurité il doit toujours y avoir au moins une autre personne pour prévenir les secours en cas d'accident. L'accès à cette salle et aux appareils qu'elle contient est strictement interdit aux personnes mineures sauf si accompagnées par un adulte responsable du mineur.

### Article 2

En cas d'urgence, prévenir immédiatement les secours (poste disponible à l'entrée des vestiaires) ou le secrétariat du CAES.

### Article 3

Chaque utilisateur doit, sous sa propre responsabilité, avoir consulté un médecin (spécialiste du sport de préférence) afin de vérifier que son état de santé lui permette l'usage des appareils de remise en forme.

### Article 4

La mise en œuvre des appareils se fait sous la responsabilité exclusive de l'utilisateur, aucune surveillance spécifique n'étant assurée dans la salle.

### Article 5

Tout utilisateur de la salle doit être vêtu de façon décente et sportive. Les cordons, ceintures et écharpes et plus généralement tout vêtement ou objet, susceptible d'être entraîné par le fonctionnement des appareils sont interdits. Les chaussures de sport utilisées doivent être adaptées, antidérapantes et propres.

### Article 6

Les effets personnels de chaque utilisateur restent sous sa seule responsabilité, quel que soit l'endroit où il les entrepose.

### Article 7

Les barres des appareils libres doivent être déchargées après usage et doivent être rangées, ainsi que leurs disques sur les râteliers.

### Article 8

Tout appareil doit être séché et le cas échéant nettoyé par son utilisateur de façon à permettre un usage normal à celui qui lui succèdera.

### Article 9

L'abonnement souscrit auprès du bureau CAES est valable un an. Un badge magnétique d'accès, activé pour un an, vous est remis à l'inscription. A la fin de votre abonnement, vous devez passer au bureau du CAES soit pour renouveler votre abonnement pour un an, (dans ce cas, le badge sera réactivé pour cette période) ou pour restituer le badge.

### Article 10

L'accès à la salle est autorisé 7 jours/7, de 8h30 à 21h (ouverture de la porte d'accès jusqu'à 20h).

L'utilisateur : Valbonne, le ..... 2026

Adresse mail : Signature :

Labo CNRS (ou autre) :